

Programme du 2 avril 2008 à l'Institut Pasteur

Bilan et perspectives du secteur des fondations en France :

Où en sommes-nous après cinq années d'évolutions législatives, statutaires, administratives et fiscales ?

- I. 11h - 13h. **Etat des Lieux**
- Le mouvement de création des fondations en France : apprendre du panorama des fondations françaises en 2005
Odile de LAURENS, Responsable, Observatoire de la Fondation de France
 - Bilan des missions et pratiques des fondations d'entreprise depuis 2003
Philippe BOUTOT, Senior manager branche conseil, Ernst & Young

II. Déjeuner

- III. **Questions et Perspectives au terme de cinq années d'expérimentation et d'innovation**
L'essor des fondations : une chance pour construire une prise en charge en bien commun des enjeux de société.

15h. **Modérateur : Jean-François CHANTARAUD**, Directeur de l'Observatoire du Dialogue et de l'Intelligence Sociale. Président, Association des Citoyens

Les fondations : un lieu d'innovation entre l'initiative citoyenne et le volontarisme d'Etat.

Depuis l'impulsion donnée par le Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin en décembre 2002 le secteur des fondations, le mécénat d'entreprise et la philanthropie privée ont connu un essor très significatif en France. Dans le même temps on a observé une croissante complexification du panorama : passage de 3 à 6 statuts de fondations sanctionnés par un nombre croissant de dispositifs publics engageant selon l'objet juridique le ministère de l'Intérieur, le Conseil d'Etat, les préfetures ou le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; diversification des mesures d'incitation fiscales qui font du ministère des Finances un acteur engagé de cet essor, montée en puissance de la communication des différents ministères techniques pour encourager et promouvoir les fondations ...

Dans le même temps l'initiative privée se fait plus dynamique. Elle explore de nouvelles problématiques, diversifie ses approches, se fait accompagner par un nombre croissant de professionnels et de prescripteurs qui apportent des offres philanthropiques diversifiées prenant en compte l'ensemble du profil des donateurs. Quels enseignements peut-on tirer de tout ce foisonnement pour le secteur des fondations et comment confirmer leur développement et rôle en France ?

Jean-Pascal BONHOTAL, Sous-directeur des affaires juridiques de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Maryvonne de SAINT PULGENT, Conseiller d'Etat

Marie LOTTIER, Chef du bureau des groupements et associations, Ministère de l'Intérieur

François DEBIESSÉ, Directeur, BNP Paribas Banque Privée Président, Fondation BNP Paribas

Francis CHARHON, Président, Centre Français des Fondations;

16h30. pause

16h45. **Enjeux et contrôle de l'efficacité d'une politique fiscale au service du bien commun.**

Modérateur : Philippe-Henri DUTHEIL, Avocat au barreau des Hauts de Seine. Responsable national du Secteur Non Marchand, Ernst & Young, Société d'Avocats

La France s'est engagée dans une révolution historique en modifiant radicalement en 2003 l'incitation fiscale en faveur des initiatives privées d'intérêt général. La société civile a désormais la capacité d'orienter une part de la richesse nationale sur des causes de son choix, exerçant ce faisant un droit de tirage sur le Trésor Public. La société civile est désormais pour partie associée aux choix des priorités et aux pratiques de redistribution d'une quote-part de la richesse nationale. Il convient en retour de repenser les méthodes de contrôle et d'évaluation du bon usage de ces ressources au profit de la collectivité.

Marie-Christine LEPETIT, Directrice de la législation fiscale, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi

Marie-Thérèse CORNETTE, Présidente de la Cinquième chambre, Cour des comptes

François CONTENT, Directeur général, Fondation d'Auteuil

18h. Conclusion : **Francis CHARHON**